



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 12 décembre 2022

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 16
- votants : 16

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni le 12 décembre 2022 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Valérie VUILLERMOT pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Etienne MILLET – Aurore BRULPORT

Objet : Rénovation des locaux du secrétariat de Mairie

Dans la suite des travaux réalisés en 2021, il est proposé de terminer la rénovation du secrétariat de mairie par des travaux de peinture (suppression de la moquette, toile...), d'électricité et d'agencement (nouvelle banque d'accueil, cloison...). Ces travaux visent en particulier à assurer un meilleur accueil du public et à améliorer la fonctionnalité des locaux pour le personnel communal. Le montant estimatif des dépenses est de 18 350 € HT.

Postes de dépenses	Budget (HT)
Plâtrerie Peinture	4 250,00 €
Agencement banque d'accueil et verrière	11 500,00 €
Electricité	2 600,00 €
Total	18 350,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme	Taux	Montant HT
État (DETR)	25 %	3 800,00 €
Département du Jura	25 %	3 565,00 €
Comcom Champagnole Nozeroy Jura	25 %	3 565,00 €
Autofinancement	25 %	7 420,00 €
		18 350,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de rénovation des locaux du secrétariat de Mairie ;
- arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE

